



## Procès verbal Conseil Municipal

---

Date	04/03/2014
Lieu	Salle du Conseil
Début / fin	19h50-22h15
Présents :	Nathalie HUGENSCHMITT
Quorum : 8	Thierry GABLE
	Pascal BALLY
	Marlène MARCAND (Secrétaire de séance)
	Joseph SCHMITT
	Jean-Marie KIHN
	David REINHARD
	Jean-Christophe MOREL
	Stéphane FERREUX (Absent excusé)

---

Le Conseil Municipal

La secrétaire de séance est : Marlène MARCAND, Adjointe à l'éducation et à la citoyenneté

Le quorum est atteint, Madame Le Maire ouvre la séance à 19h00 et en assure la présidence.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques concernant le procès-verbal du 11 décembre 2013.

Les élus passent au vote et l'adoptent :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### Ordre du jour :

1. Présentation du compte administratif du budget CCAS 2013
2. Présentation du compte de gestion du budget CCAS 2013
3. Affectation du résultat CCAS
4. Présentation du compte administratif du budget communal 2013
5. Présentation du compte de gestion du budget communal 2013
6. Affectation du résultat budget communal
7. Subvention des Francas 2014
8. Ouverture de crédit en investissement 2014
9. Ouverture d'une régie pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire
10. Convention GRDF compteur GAZPAR
11. Convention petite enfance RAM
12. Avenant à la convention Sésame Autisme
13. Indemnité du percepteur 2013
14. Recensement 2014
15. Mission Maître SUISSA pour PPRI terrain de football
16. Demande de subvention SYDED pour éclairage public
17. Etudes pollution terrain de la SED
18. Divers
  - a) Droit de préemption urbain renforcée
  - b) Modification du règlement intérieur accueil périscolaire et remboursement partiel des frais de restauration scolaire
  - c) Convention en énergie partagée
  - d) Réajustement des ventes de concessions cimetières
  - e) Demande de subvention réserve parlementaire
  - f) Demande de subvention pour ravalement de façade
  - g) Courrier de Monsieur Alain Mariotti reçu le 30 décembre 2013
  - h) Dossier cimetière
  - i) Révision de la carte cantonale
  - j) Prêt de salle pour l'ADAPEI
  - k) Prêt de salle pour Ensemble ABC

### Présentation du budget des Francas 2014

Madame Le Maire explique que traditionnellement le budget des Francas passe en commission éducation pour avis avant le Conseil Municipal.

Le budget primitif communal sera voté mi avril 2014, il nous faut donc voter cette prestation aux Francas ce soir pour permettre le règlement de la première tranche qui coïncide avec le versement de la subvention CAF du contrat enfance jeunesse, qui devrait être cette année de 50 000 euros, à condition de respecter les évolutions estimatives attendues.

Madame Le Maire laisse la parole à Madame Fatima Soltani et à Madame Patricia Schneider pour le bilan 2013 et la présentation 2014.

### Préambule

Madame Le Maire rappelle le cadrage des orientations budgétaires 2014, présenté en commission budget du 04 février 2014 :

- Réduire les dépenses de fonctionnement tout en respectant les dépenses obligatoires

- Ne pas augmenter les contributions directes
- Limiter les dépenses d'investissement ☒

La synthèse du percepteur 2014 que Madame Le Maire donne pour lecture aux élus, fait apparaître une quatrième direction, l'augmentation des produits fiscaux.

Le budget primitif même si une première proposition est prête, ce qui est une première pour nous depuis plusieurs années, sera étudié et voté avec la nouvelle équipe municipale après les élections.

### **1. Présentation du compte administratif du budget CCAS 2013**

Monsieur Jean Christophe Morel présente le compte administratif 2013.

Madame Le Maire ne prend pas part au débat.

Pour mémoire :

Report en recettes de fonctionnement 2012 : 5 248 euros

Recettes de fonctionnement 2013: 8 752 euros

Total recettes de fonctionnement 2013 : 14 000 euros

Dépenses de fonctionnement 2013 : 6 469.60 euros

Excédent de fonctionnement 2013 : 7 530.62 euros

Soit un excédent de 2 282.62 euros de plus que l'année précédente, qu'il est bon de souligner.

Monsieur Jean Christophe Morel demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

Madame Le Maire remercie Monsieur Jean Christophe Morel pour sa gestion rigoureuse du budget et son efficacité au CCAS.

### **2. Présentation du compte de gestion du budget CCAS 2013**

Madame Le Maire présente le compte de gestion du budget CCAS 2013 du percepteur conforme au compte administratif.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

### 3. Affectation du résultat CCAS

Madame Le Maire propose d'affecter le résultat du budget CCAS comme suit :

Excédent de fonctionnement de 7 530.62 euros au 002 du budget primitif 2014.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### 4. Présentation du compte administratif du budget communal 2013

Monsieur Thierry Gable présente le compte administratif du budget communal 2013.

Madame Le Maire ne prend pas part au débat

Recettes de fonctionnement : 635 468.86 euros

Dépenses de fonctionnement : 638 381.57 euros

**Déficit de fonctionnement : - 2 912.71 euros**

Report fonctionnement 2012 : 82 074.00 euros

Total : 79 161.29 euros

Recettes d'investissement : 104 945.39 euros

Dépenses d'investissement : 226 245.05 euros

Reste à réaliser : 4 581 euros

Report investissement 2012 : 103 455 euros

**Déficit d'investissement : 17 843 euros**

Monsieur Thierry Gable demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### 5. Présentation du compte de gestion du budget communal 2013

Madame Le Maire présente le compte de gestion du budget communal 2013 du percepteur conforme au compte administratif

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## 6. Affectation du résultat budget communal

Madame Le Maire rappelle les résultats à la clôture du compte administratif 2013 :

- Résultat de l'exercice en fonctionnement : - 2 912, 71 euros
- Résultat antérieur reporté : 82 074,76 euros
- Résultat à affecter 79 162,05 euros
  
- Solde d'exécution d'investissement D 001: 17 843,83 euros
- Solde des restes à réaliser d'investissement : 4 581 euros
- besoin de financement : 22 424, 83 euros

La proposition d'affectation, vu avec Monsieur Le percepteur est la suivante :

- Au R 1068 : 22 424,83 euros
- Au R 002 : 56 737,22 euros

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

Madame Le Maire remercie Madame Marjorie Roussel pour son efficacité et sa rigueur à gérer les comptes de la commune.

Madame Le Maire fait remarquer aux élus que malgré les dossiers en retard en octobre 2013, la comptabilité communale est à jour, ce qui est un soulagement.

Madame Le Maire remercie aussi, Monsieur Le Percepteur et toute son équipe pour leur aide dans la clôture des comptes de la commune.

Le Conseil Municipal remercie Madame Le Maire pour sa bonne gestion des finances de la commune.

## 7. Subvention des Francas 2014

Madame Le Maire ne revient pas sur ce qui a été dit précédemment, lors de la présentation du budget des Francas.

Elle apporte une observation importante. Dorénavant, il faudra parler de prestation de service, imputée à l'article 604 du budget de fonctionnement et non plus de subvention concernant l'attribution financière aux Francas du Doubs.

La réforme des rythmes scolaires a augmenté le coût de la prestation de 46 000 euros. La subvention de l'état n'est que de 50 euros par enfant scolarisé soit 4 350 euros.

Il nous faudra stabiliser cette prestation l'année prochaine et l'équilibrer en recette par des produits fiscaux.

La prestation de service total au Francas est de 127 282 euros. Madame Le Maire demande s'il est possible de mensualiser cette somme.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

#### **8. Ouverture de crédit en investissement 2014**

Madame Le Maire informe l'assemblée que le vote du budget primitif 2014 aura lieu mi avril.

Cette situation ne pose pas de problème en section de fonctionnement en revanche en section d'investissement, les dépenses ne peuvent être réalisées qu'une fois le budget voté.

Ainsi afin de disposer de crédits d'investissement dès l'ouverture de l'exercice, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il faut une autorisation du de l'organe délibérant pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame Le Maire propose de délibérer dans ce sens pour honorer les investissements suivants :

- TPLE, facture PMA de 47.52 euros à l'article 10223
- Lits, draps, couverture école maternelle, facture CAMIF de 486.75 euros à l'article 2158
- Ordinateur portable école primaire, facture FM informatique de 466.70 euro à l'article 2183
- Dévidoir bibliothèque, facture Eurofilm de 527.68 euros à l'article 2183
- Poteau inox, facture Doublet de 252 euros à l'article 2184
- Stock à sel, facture Entreprise Hugues Personeni de 8 099.99 euros à l'article 2313

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **9. Ouverture d'une régie pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire**

Madame Le Maire explique qu'elle a retrouvé 95 euros en liquide dans le coffre provenant des facturations accueil périscolaire de **janvier, février, mars 2012**, dans la boîte à clés de la mairie, pourtant le coffre a été rangé de fond en comble mi-septembre 2013, par elle-même. Cette découverte restera un mystère.

Par contre, Madame Le Maire rappelle qu'il avait déjà été décidé de mettre en place une régie pour la rentrée des classes 2011/2012 à la demande du percepteur, ce que nous avons déjà évoqué mais le secrétariat comptabilité malgré ma demande ne l'a jamais mise en place.

Madame Le Maire propose de créer cette régie afin de sécuriser juridiquement ces

encaissements.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et 2122-23

Considérant que pour permettre une bonne administration de la commune, il est nécessaire de prévoir une délégation de pouvoir relative à la création de régies comptables nécessaire au fonctionnement de l'accueil périscolaire et sa restauration.

Après études et discussions, les élus décident :

- De donner délégation de pouvoir au Maire pour la durée du mandat pour la création de la régie comptable
- De prendre toute décision concernant la création de la régies comptables
- De rendre au compte au Conseil Municipal des décisions sui auront été prises par application de la présente délibération
- De nommer Madame Marjorie ROUSSEL en tant que régisseuse

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **10. Convention GRDF compteur GAZPAR**

Madame Le Maire présente aux élus le compteur GAZPAR :

- Optimisation des systèmes de production pour faire des économies.
- Mise en place d'un système de comptage performant pour le client avec facturation réelle et non par estimation.
- Proposition d'équipement de la mairie dans le cadre d'un équipement de tous les professionnels afin de faire une évaluation des besoins, nommé Gazpar.
- Utilisation du méthane existant réinjecté dans le réseau. Des essais sont aussi entrepris pour l'hydrogène. Visualisation des données sur internet après inscription.
- Mise en valeur de la collectivité.
- Participation au financement des clients et surtout Grdf pour la mise en place.

La mise en place du nouveau compteur se rapproche de l'existant.

Il sera bidirectionnel, connexion radio à 169mhz.

Il sera connecté à un concentrateur (Toiture mairie, salle polyvalente, école) qui lui même sera relayé par réseau GPRS à un centre national. Une indemnisation de 50 euros par an, pour un concentrateur.

La commune soutient ce projet d'efficacité énergétique en acceptant d'héberger des concentrateurs sur point haut. La répartition et le nombre de concentrateurs dépendront du relief de la densité urbaine.

Elle demande aux élus de l'autoriser à signer la convention entre la commune d'Arbouans et GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 6                      Contre : 0                      Abstention : 2

### **11. Convention petite enfance RAM**

Madame Le Maire rappelle le contenu de cette convention qui existe depuis plusieurs années. Les assistantes maternelles du village peuvent se rendre au RAM de Valentigney, où elles bénéficient avec les parents d'une structure adaptée à leurs besoins.

En contre partie de ce service, la commune apporte une contribution annuelle de 2000 euros. Une nouveauté cette année, la ville de Mandeuve nous a rejoint dans la convention et des activités sont organisées dans nos locaux de l'accueil périscolaire.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **12. Avenant à la convention Sésame Autisme**

Madame Le Maire rappelle aux élus que cette convention est en place depuis janvier 2012, reconductible par avenant annuellement.

2012/2013 : rénovation des panneaux d'affichage communaux, rénovation des bancs

2013/2014 : barrières de l'école primaire, ramassage des papiers et vidage des poubelles communales.

2014/2015 : barrières de l'école, ramassage des papiers et vidage des poubelles communales, bancs.

Demande d'apposer le logo de Sésame Autisme sur les barrières de l'école primaire (Avis favorable)

Repas avec les employés techniques accordé, prévenir Madame Le Maire de la date.

Repas Madame Le Maire, Madame Marlène Marcand, Madame Claudie Lebrun, jeudi 13 mars 2014 midi.

Souhait d'organiser un repas aux beaux jours, élus et membres de Sésame Autisme avec une animation musicale du groupe Clin d'œil.

Une subvention de 550 euros sera attribuée.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **13. Indemnité du percepteur 2013**

Madame Le Maire explique que les indemnités du percepteur 2013 n'ont pas été honorées, il s'agit d'une somme de 431.22 euros à l'article 6225.

Après études et discussions, les élus passent au vote :



Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **14. Recensement 2014**

La commune chute en dessous des 1000 habitants. Nous connaissons plus tard dans l'année le chiffre exact.

Un certain nombre d'administrés n'ont pas voulu se faire recenser, malgré le caractère obligatoire, ce qui est dommage pour tout le monde.

Les agents recenseurs nommés sont :

- Madame Jocelyne KIHN
- Madame Lyakout LOUAIL

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

#### **15. Mission Maitre SUISSA pour PPRI terrain de football**

Afin de faire intervenir Maitre SUISSA, au soutien des intérêts de la commune dans le cadre d'une contestation que nous envisageons, du classement des divers terrains communaux, en zone bleu foncé et rouge du PPRI, il nous faut délibérer pour donner cette mission.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **16. Demande de subvention SYDED pour éclairage public**

Madame Le Maire sollicite le SYDED pour abaisser la consommation de l'éclairage public. Elle s'engage à réaliser et financer les travaux de remplacement de 45 luminaires avec des ampoules 45W dans un délai de deux ans à compter de la notification.

Le cout des travaux s'élèvent à 31 544.50 euros.

La subvention est de 44.9 %.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **17. Etudes pollution terrain de la SED**

Madame Le Maire rappelle historique de la SED avant les élections municipales 2002/2008/2014 :

Janvier 2001, le propriétaire de la Société Est Développement, acquise au franc symbolique, et constituée d'un bâtiment de 18 000 m<sup>2</sup> initial, envisage l'extension de la superficie de ses locaux de 13 400m<sup>2</sup> pour des besoins de stockage de pièces et de réorganisation de ses chaînes de montage. Un trafic de 10 poids lourds/jour est alors envisagé sans qu'il ne soit pris en compte la peur des habitants des quartiers aux nuisances sonores engendrées.

Les habitants du quartier des vergers entreprennent l'élaboration d'une pétition, intitulée "Non à l'extension de la SED" et saisissent le Maire, le Préfet, le Député du Doubs, la SAFC, la

confédération du logement, et la presse. S'en suit la mise en place d'une enquête publique, mais le Maire en place avoue ne pas pouvoir s'opposer à ce projet d'extension. La mobilisation du village grandit et la grogne s'accroît.

Revirement de situation, le Maire décide alors avec sa nouvelle équipe de lancer une procédure de PLU et la commune affiche la volonté de limiter l'extension de la SED.

Le calme revient au village. Les élus travaillent à l'élaboration du PLU, mais le dossier subit un nouveau rebondissement avant les élections de 2008 ; Le Maire sortant propose, sur les terrains de la SED, la construction de 484 logements ce qui ferait doubler la population du village. Cette proposition lui fera perdre les élections municipales 2008. En effet, l'équipe "Un nouvel élan pour Arbouans", menée par Nathalie HUGENSCHMITT, s'oppose à ce projet et récolte l'approbation du village, avec 78% des suffrages.

Jeudi 13 février 2014, alors que la Mairie travaille de concert depuis septembre 2013 avec le notaire du propriétaire de la SED - en vue d'une vente à l'amiable - porté par les établissements publics fonciers, celui-ci met en vente son bien sur "le bon coin" - pour le double de la somme proposée à la commune.

Le lundi 19 février, Madame Le Maire reçoit un courrier du propriétaire lui annonçant qu'il a décidé de ne plus vendre. Le motif invoqué dans la lettre est le manque de réactivité de la commune.

Entre temps sur Conseil de Monsieur Le Sous Préfet et la DREAL, une étude de pollution des sols sous la dalle est nécessaire pour aller vers un projet d'urbanisation ou pas.

Le bureau d'études Terrest est sollicité par la commune pour poursuivre une deuxième mission ayant déjà en sa possession les premières études à la demande d'Eiffages.

Madame Le Maire propose de provisionner 7 000 euros pour faire ces études complémentaires de pollution des sols avec l'entreprise Terrest au budget primitif.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le devis.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **18. Divers**

### **a) Droit de préemption urbain renforcée**

Madame Le Maire explique que la maîtrise de l'espace est un enjeu important, toute politique passe par une gestion optimisée de la trame foncière. Cet engagement volontariste a déjà permis de faire évoluer l'ancien terrain de la clinique Faivre. L'avenir de la commune continuera à s'appuyer sur un développement équilibré de son cœur et de ses quartiers et nous mettrons l'accent à l'avenir sur le secteur de la zone aux Coires et la zone des Gros Pierons.

Il convient d'affirmer que notre volonté pour Arbouans est d'être un village à dimension humaine et solidaire, une commune dynamique et attractive où il fait bon vivre dans l'agglomération du Pays de Montbéliard.

Pour pouvoir agir, il est nécessaire d'avoir connaissance de l'ensemble des ventes intervenant

dans le périmètre proposé pour le droit de préemption urbain et de bénéficier d'un droit d'accès prioritaire à la propriété des biens y compris ceux en copropriété.

Par délibération, le Conseil Municipal a confirmé lors de l'approbation de son PLU, le droit de préemption urbain simple (DPU). Mais le DPU simple exclut de son champ d'application certaines aliénations énumérées par l'article L211-4 du Code de l'urbanisme :

- La cession de la majorité des parts d'actions d'une société civile immobilière,
- L'aliénation de lots constitués par un local d'habitation, professionnel ou mixte compris dans un bâtiment soumis au régime de copropriété depuis 10 ans,
- La cession de parts ou d'actions de sociétés donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, professionnel ou mixte assorti de locaux accessoires,
- L'aliénation d'un immeuble bâti, pendant dix ans à compter de son achèvement.

Le droit de préemption renforcé peut être institué sur tout ou partie du territoire de la commune pour dépasser les limites exposées précédemment afin de ne pas entraver les opérations de maîtrise du foncier portées par la collectivité.

Les enjeux sont importants :

- Le maintien de la population au dessus de 1 000 habitants en agissant sur une démographie positive tout en préservant l'harmonie du village
- La réhabilitation et le renouvellement du patrimoine ancien
- Le lancement d'opération d'habitat
- L'engagement résolu dans une politique offensive de développement durable

Après études et discussions, Madame Le Maire demande aux élus de mettre en place de droit de préemption renforcé, les élus passent au vote :

Pour : 8          Contre : 0                          Abstention : 0

#### **b) Modification du règlement intérieur accueil périscolaire et remboursement partiel des frais de restauration scolaire**

Madame Le Maire fait lecture du compte rendu de la réunion avec les parents d'élèves et l'inspecteur départemental de l'éducation nationale du mercredi 19 février 2014 :

« Il y a eu une conjoncture d'absence sur l'école d'Arbouans mais rien d'exceptionnel au vu des autres écoles.

*Il est précisé que toutes les absences sont justifiées.*

Le volant de remplaçant est environ de 14 par circonscription (il y a 4 circonscriptions sur Montbéliard) avec diverses missions. La priorité est donnée aux congés longs (maladie, maternité très nombreux cette année), rappelant que la profession comprend beaucoup de jeunes femmes. Viennent ensuite, les remplacements pour arrêt de maladie long et court.

*Il est réaffirmé que tout est fait pour qu'il y ait un enseignant devant chaque classe.*

Sont prioritaires, les classes uniques ou les écoles à deux classes, puis les zones prioritaires. La difficulté réside dans les arrêts de courte durée ou les prolongations.

***Il est clair que l'école est obligatoire et que les enfants doivent être accueillis en l'attente de l'enseignant remplaçant.*** Il n'y pas de cadre réglementaire qui régit le nombre d'enfants que les autres enseignants doivent prendre dans leur classe. La logistique ou le contexte de l'école (nombre de classes) peut être un frein, il faut donc mettre à disposition suffisamment de tables et de chaises dans chaque classe (A régler par la Mairie si besoin). Dans ce cas, le rythme de la journée est normal pour les enfants y compris les repas à la restauration scolaire.

Une piste intéressante à étudier en prochaine Commission Education, la mise en place du service minimum d'accueil par la commune pour une douzaine d'élèves, ce qui permettrait aussi de résoudre la problématique des repas payés et non consommés, avec l'avantage de ne pas surcharger les classes.

*Il y a une continuité des enseignements avec le remplaçant.*

L'enseignant(e) de la classe laisse à la disposition du remplaçant des outils (parfois un « classeur du remplaçant ») : emploi du temps, programmations, suivi des apprentissages, ... De plus, les enseignants remplaçants ont souvent une « valise » d'outils adaptés aux différents niveaux.

#### Divers

- Deux réunions annuelles sont prévues par les textes pour les enseignants avec les parents
- Le cycle de natation/Kidform à Waterform devrait commencer après les vacances pour les CM1/CM2 puis pour les GS/CP (validation en attente du plan d'organisation).

Au vu de ce compte rendu, les élus modifient l'article 5 du règlement de l'accueil périscolaire, concernant la participation financière :

Il est clair que l'école est obligatoire et que les enfants doivent être accueillis dans l'attente de l'enseignant remplaçant.

Ainsi un parent qui décide volontairement de ne pas mettre son enfant à l'école assume la facturation des accueils périscolaires et la facturation de la restauration scolaire. IL ne sera donc fait aucun remboursement.

En ce qui concerne les deux demandes de remboursement par écrit de :

- Madame Caroline Sené pour un repas facturé à 5.5 euros
- Madame Delphine Gysalls pour deux repas à 7 euros

Le conseil Municipal ne prononce pour un non remboursement de ces sommes.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **c) Convention en énergie partagée**

Madame Le Maire fait lecture de la prolongation de notre adhésion à la mission de Conseil en énergie partagée.

La participation de la commune est la suivante :

- 0,30 € par habitant pour la période du 01 mai 2013 au 30 avril 2014,
- 0,23 € par habitant pour la période du 01 mai 2014 au 30 avril 2015,
- 0,46 € par habitant pour la période du 01 mai 2015 au 30 avril 2016.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

**d) Réajustement des ventes de concessions cimetières**

Deux erreurs se sont glissées dans la facturation des concessions en 2013, Madame Le Maire propose de régulariser cette situation.

Pour Madame Perriguy, il faudra émettre un titre de 92 euros

Pour Madame Muller, il faudra émettre un titre de 245 euros

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

**e) Demande de subvention réserve parlementaire Jean François Humbert**

Madame Le Maire sollicite la réserve parlementaire de Monsieur Jean François Humbert pour la construction du garage municipal.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

**f) Demande de subvention pour ravalement de façade**

Madame Le Maire fait lecture d'une demande de subvention pour ravalement de façade de Madame Michèle Magnin-Feysot pour un devis peinture de 2 160 euros.

Madame Michèle Magnin-Feysot pourra obtenir 20% du devis soit une somme de 432 euros sur facture. Le versement sera effectué à l'issue des travaux sur présentation d'une copie des factures acquittées avec mention payée, tamponnée et signée, accompagnées d'un relevé d'identité ou postale.

Madame Le Maire rappelle que les travaux doivent être faits dans l'année et conforme au devis présenté.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

**g) Courrier de Monsieur Alain Mariotti**

Madame Le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Alain Mariotti, reçu le 30 décembre 2013, demandant l'annulation de la délibération du 17 octobre 2013.

La réponse des élus est la suivante, Monsieur Alain Mariotti a mal interprété la délibération, loin l'idée des élus de porter atteinte à sa dignité.

Les élus n'ont jamais refusé de remettre la médaille à Monsieur Alain Mariotti, ils ne voulaient seulement pas lui remettre comme traditionnellement aux vœux du Maire au vu de la démission volontaire de l'élu. Les élus ont renvoyé le dossier à Monsieur Le Préfet pour décision.

La délibération ne sera donc pas annulée.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

**h) Dossier cimetière**

Madame Le Maire fait lecture de la note rédigée par Monsieur Jean Claude Tyrode :

Le règlement du lotissement fourni par Monsieur Marc Personeni a perdu son pouvoir au profit des règles du plu, les prescriptions techniques sont obsolètes car toutes réalisées. Seules demeurent applicables les règles et servitudes de droit privé d'intérêt général page 8 du document, titre III, articles 12, 13, 14 et 15, et ne font aucun état du plan de composition ni l'obligation de conserver les espaces verts ou une réserve éventuelle pour l'extension du cimetière.

**En conséquence, la commune est libre de disposer des terrains libres pour l'usage qui lui convient dans le respect du PLU en vigueur.**

Toute décision sur ce dossier sera donc reportée à un Conseil Municipal ultérieur.

Madame Le Maire fait remarquer aux élus qu'elle n'a pas apprécié la pétition signée par quelques administrés à l'attention de Monsieur Le Sous préfet, reçue le 15 janvier soit 6 jours avant notre réunion d'échanges sur ce dossier en commission urbanisme ouverte aux administrés qui ont souhaité y participer.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

**i) Révision de la carte cantonale**

Madame Le Maire explique aux élus que la carte cantonale va être révisée pour 2015 ;

Les trois grands principes dont la réforme posée par la loi de 2013 fait application sont en effet l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux mandats électoraux, l'égalité devant le suffrage et la proximité en maintenant l'ancrage territorial dans une circonscription cantonale.

Canton d'Audincourt : 9 communes et 31 257 habitants

- Canton d'Audincourt actuel (moins Courcelles-les-Montbéliard) : 4 communes, 18 264 habitants
- 3 communes PMA du canton d'Hérimoncourt actuel (Hérimoncourt, Seloncourt, Vandoncourt) : 10 501 habitants
- 2 communes du canton d'Etupes actuel (Badevel et Dampierre-les-Bois) : 2 492 habitants

**j) Prêt de salle pour l'ADAPEI**

Madame Le Maire expose une demande de location de la salle des fêtes, en date du 12 février 2014, par Monsieur Bernard Demangelle, ADAPEI, afin d'organiser un thé dansant, samedi 15 mars après midi.

Avis favorable des élus à titre gracieux

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

**k) Prêt de salle pour Ensemble ABC**

Madame Le Maire expose une demande de location de la salle polyvalente sur le site des stades et de la mairie, en date du 23 mars 2014 de 15h00 à 20h00, par Monsieur Jean Luc Barret, pour un concert avec la chorale VOCALUZE.

La commune organise le 23 mars 2014, le bureau de vote des élections municipales, de 08h00 à 18h00. Elle a donc le devoir d'accueillir les électeurs dans de bonnes conditions avec des disponibilités en terme de parking, d'autant plus qu'avec le plan Vigipirate, le bâtiment public doit être équipé de barrières en façade principale sur voirie.

De plus, le club de football reçoit le Club de l'US Sochaux pour un match de championnat entre 14h00 et 17h00.

Il n'est donc pas possible de répondre favorablement au créneau du 23 mars de 15h00 à 20h00.

Aussi, les élus étant sensibles à votre projet de concert, proposent de reporter dans le temps cette manifestation.

Après études et discussions, les élus passent au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

**Fin du Conseil Municipal à 22h15**